



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Quelques idées, réflexions et conclusions pour une gestion de la Coquille Saint Jacques en Manche (VIIde) Atelier GAP2 – Brixham (RU)

**Rapport rédigé par Alex Rodriguez, au nom du
Conseil Consultatif des Eaux Occidentales Septentrionales**

Date : 23 Avril 2013

Contexte

Plus de 60 participants venus de France et du Royaume-Uni (y compris d'Écosse) ont participé à un atelier de deux jours dans le Devon pour développer des relations et échanger des points de vue sur les mesures de gestion de la pêche de la Coquille Saint-Jacques en Manche. Il s'agit de la pêche hors quota la plus importante de Grande-Bretagne, de Normandie et de Bretagne.

L'événement était organisé par le projet GAP2 (un projet international de recherche financé par l'UE) et soutenu par le Fonds de Défense de l'Environnement (FDE), et le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales Septentrionales. La réunion a été conduite par une équipe de facilitateurs en relation avec divers groupes individuels composés de pêcheurs/capitaines, d'organisations de pêcheurs et de gestionnaires, de scientifiques, d'ONG et de représentants des gouvernements. Ils ont tous participé à des discussions dirigées par les pêcheurs et destinées à poser les premières pierres en vue d'élaborer un plan de gestion durable, régional et coopératif. Les délégations française et anglaise sont parvenues à des accords très divers (voir ci-dessous), mais ont fait preuve d'une franchise toute particulière quant à la nécessité d'un surcroît d'informations scientifiques et d'une approche bottom-up, pilotée par l'industrie.

En termes de travail, une analyse SWOT (Points forts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) a été réalisée par les participants et les discussions de groupe suivantes et mis en évidence un certain nombre de domaines prioritaires à examiner et à travailler au cours des 2-3 prochaines années. Les domaines prioritaires ont ensuite été regroupés par thème et un débat a suivi en petits groupes de discussion où un certain nombre de questions ont été abordées et les thèmes ont été débattus, avec des propositions concrètes pour la mise en œuvre des mesures correctives.

Thème 1. Science

- 1.1. Tous les participants ont convenu que les meilleures décisions de gestion fondées sur des informations scientifiques fiables sont l'objectif ultime à atteindre. Les stocks de coquilles Saint Jacques de la Manche sont estimés en bon état biologique mais il y a un besoin de données complémentaires pour que les stocks soient gérés à la fois dans le respect de l'environnement et durablement.
- 1.2. De bonnes informations scientifiques ne peuvent être obtenues qu'avec un financement suffisant et adéquat pour la recherche scientifique. Il y a actuellement un manque de personnel et de financement pour les espèces non TAC dans les instituts scientifiques nationaux, en particulier pour les stocks de coquillages, y compris les CSJ.
- 1.3. Il faut consacrer plus de ressources à des programmes de recherche scientifique de l'UE (HORIZON 2020, LIFE, LOT1) et des programmes (FEAMP) nationaux. En France, l'industrie contribue et apporte un soutien financier à des campagnes scientifiques, ce qui est considéré comme une approche positive qui pourraient en résulter.
- 1.4. Avec des données de mauvaise qualité ou des incertitudes dans les évaluations, il y a peu de chance qu'un plan de gestion réussisse - c'est une ressource sédentaire, il devrait donc être plus facile, théoriquement, d'en quantifier la biomasse et l'abondance !
- 1.5. La mortalité par pêche (F) doit être fixée à un niveau (biologique) approprié. Toutes les sources de mortalité par pêche doivent être prises en compte et ces combinaisons ne doivent jamais dépasser les limites de capture.
- 1.6. Les unités de gestion pourraient être définies à l'échelle appropriée, mais ne doivent pas nécessairement correspondre toujours aux unités fonctionnelles biologiques, car il faut aussi prendre en compte des considérations politiques, sociales et économiques
- 1.7. Le Groupe de travail du CIEM sur la coquille Saint Jacques qui vient d'être créé récemment est le bienvenu. Ce groupe devrait contribuer à l'amélioration de l'évaluation des stocks et à l'identification des besoins et des écarts. Il s'intégrera aussi parfaitement dans la structure de conseil communautaire existante.



- 1.8. Les navires de pêche disposent du potentiel nécessaire pour fonctionner comme des plates-formes de recherche et fournir en temps réel plusieurs types de données pertinentes pour l'analyse scientifique de la technologie actuellement disponible (VMS, e-journal de bord, capteurs de mesure de la température de l'eau et de la salinité, cartographie des fonds marins ...).
- 1.9. La gestion spatiale peut être améliorée grâce à la surveillance électronique.
- 1.10. Les questions phytosanitaires dans l'eau devraient également être prise en considération et représenter la priorité à court terme.

Thème 2. Cadre réglementaire

- 2.1. Bien que les règles de l'UE aient un caractère général et que la pêche de la coquille Saint Jacques en zone VII relève principalement de dispositions relatives aux mesures techniques (taille minimale de capture et composition des captures selon le Règlement CE 850/98) et de l'effort de pêche (régime des eaux occidentales, ils sont tous deux en cours de révision et doivent s'aligner sur les objectifs et le cadre de la PCP actuelle (RMD, l'OD...).
- 2.2. Il y a une énorme disparité entre les mesures nationales du Royaume-Uni et de France relatives aux coquilles Saint-Jacques. Cela crée la confusion, en particulier pour la Manche orientale (zone VIIId). Une certaine harmonisation des dispositions pour les navires pêchant dans la même zone devrait permettre d'accroître la confiance mutuelle et la confiance dans le système et les conditions d'élaboration d'une culture du respect des règles.
- 2.3. Conformément à une approche régionale, il convient de laisser le soin aux institutions de l'UE de définir les principes et les objectifs généraux, puis laisser les pêcheurs concernés libres d'élaborer leurs propres propositions régionales relatives à chaque bassin maritime et à chaque pêche et choisir les mesures de gestion qui permettront de répondre au mieux à ces objectifs tout en minimisant l'impact socio-économique des activités de pêche.

- 2.4. Des progrès significatifs ont été réalisés grâce à des négociations bilatérales informelles entre le Royaume-Uni et des représentants français de l'industrie de la pêche en 2013 qui se sont soldées par la signature d'un « gentleman agreement » pour l'attribution de jours supplémentaires en mer et l'accroissement de l'effort (720.000 kW/Jour) pour les navires britanniques en échange du respect d'une fermeture saisonnière de la zone VIIId pour les bateaux de plus de 15 mètres du 1^{er} août au 30 septembre, de la zone dite « des accords Nord Finistère » du 1^{er} août au 31 décembre et du Sud de la ligne Barfleur-Antifer du 1^{er} octobre au 3 novembre.

Il y a des pourparlers en cours pour parvenir à un nouvel accord pour la présente saison d'été, y compris avec les bateaux irlandais et belges de pêche à la coquille Saint-Jacques.

Thème 3. Intégration des connaissances et de la coopération de l'industrie (pêcheurs)

- 3.1. Une compréhension commune des activités de pêche des deux côtés de la Manche est essentielle. Il est nécessaire d'avoir des données précises provenant de sources officielles afin d'améliorer la transparence et savoir « qui est qui » dans la pêcherie : nombre de navires, tonnage, répartition des jours de mer (pourcentage de kW/jour), nombre de dragues utilisées en mer, etc.
- 3.2. Profils de flottes différents selon les États membres. Rien qu'en France (Manche + Atlantique, il y a plus de 700 navires de pêche ciblant la CSJ (principalement entreprises familiales et petites embarcations de moins de 15 mètres) et environ 200 au Royaume-Uni (la plupart de plus de 15 mètres et gérés par les entreprises).
- 3.3. Certaines conditions d'accès à cette pêcherie doivent être prises en considération au Royaume-Uni pour éviter le déplacement de l'effort et pour passer des chalutiers aux dragues à coquilles Saint Jacques.
- 3.4. La traçabilité et la dynamique d'approvisionnement doivent être améliorées : les pêcheurs, les détaillants et les consommateurs doivent savoir d'où viennent les coquilles Saint-Jacques !



Thème 4. Aspects du marché

- 4.1. La pêche des mollusques est extrêmement importante pour la France, le Royaume-Uni et l'Irlande, par opposition aux poissons, avec environ 50-65% du volume total des débarquements.
- 4.2. Les coquilles Saint Jacques représentent à elles seules la 3ème pêche la plus précieuse au Royaume-Uni et la 1ère en Normandie et en Bretagne. Il est donc important de développer davantage les marchés internes (principalement au Royaume-Uni) et d'améliorer les techniques de marketing afin de mieux positionner la CSJ - *Pecten maximus*.
- 4.3. La mondialisation des marchés peut être problématique en termes de concurrence des prix (le plus petit dénominateur commun) et de différenciation sur le marché des autres espèces de pectinidés « Saint-Jacques » (pétoncle européen, pétoncle américain, pétoncle géant ...).
- 4.4. Il faudrait mettre en évidence la valorisation de la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) comme une ressource naturelle fraîche de la mer (joyau) et, dans ce cas, il pourrait être utile d'identifier un maximum de pecten comme produit de qualité grâce à un système d'étiquetage et de certification.
- 4.5. La certification MSC peut être un moyen d'accéder à certains marchés.

Thème 5. Gestion

5.1. Plans de gestion

- 5.1.1. Il faut concevoir et mettre en œuvre des outils et des planifications efficaces pour parvenir à une gestion rationnelle de la pêche avec un bon état écologique pour 2020 (dans le sens de DCSMM et d'OSPAR/sites Natura 2000 et planification de l'espace maritime).
- 5.1.2. La planification effective et l'identification d'outils efficaces peuvent, à leur tour, garantir un meilleur accès à la ressource sur une période de temps plus longue et inciter la responsabilité individuelle.

- 5.1.3. Il est très important, dès le début, de définir, à court terme (1-2 ans) et à long terme (3-10 ans), un ensemble d'objectifs élevés - biologiques, sociaux et économiques. Une fois, ces objectifs adoptés à une large majorité, il faut commencer à travailler sur les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- 5.1.4. Un schéma de base en sept étapes clés de la conception d'un plan de gestion a été présenté lors de la réunion par EDF (à noter qu'il ne s'agit pas d'un processus linéaire) :
1. Définir vos objectifs
 2. Définir et quantifier la ressource disponible
 3. Décider qui sera inclus dans le programme (droits d'accès et nouvelles entrées)
 4. Définir le privilège
 5. Attribuer le privilège
 6. Développer des systèmes administratifs (par exemple, qui va payer pour la collecte et le traitement des données ?)
 7. Évaluer la performance et l'innovation

5.2. Capacité

- 5.2.1. La Manche côté français semble être très réglementée avec des propositions et des mesures provenant des pêcheurs eux-mêmes et sanctionnées/approuvées par leurs autorités (approche bottom-up). Au Royaume-Uni, la situation est inverse, il s'agit d'une approche top-down et elle est fortement déréglementée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de limitation à l'entrée des bateaux dans la pêcherie.
- 5.2.1. Les différences de répartition de kW-jours entre les bateaux au Royaume-Uni créent des conflits et de l'incompréhension entre les pêcheurs/engins.
- 5.2.1. L'accès de la pêche doit être ouvert à moins qu'il ne soit prouvé que la pêche soit sous-exploitée! L'exclusivité donnée à un groupe de pêcheurs avec un système de licences clairement établi pourrait être une option valable.
- 5.2.1. Il doit y avoir une certaine marge de manœuvre et une possibilité de transférer des licences et l'accès à la pêche sans augmenter la capacité, à savoir que les actionnaires devraient être en mesure d'acheter, de vendre et/ou de louer des parts.
- 5.2.1. L'attribution de droits à des organismes ou à des associations représentatives de pêcheurs pourrait être problématique et il faudrait respecter des critères objectifs lors de l'octroi d'une exclusivité pour un groupe de pêcheurs.



5.3. Mesures techniques

- 5.3.1. La gestion par zone pourrait être envisagée, avec des zones clairement définies en examinant les interactions entre la biologie des stocks (par exemple, distribution et structure de la population, génétique des espèces, fécondité et taux de croissance ...) et le lieu de réalisation de l'activité de pêche, c'est à dire l'empreinte, la pression de pêche et la concentration de l'effort.
- 5.3.2. Il est nécessaire de s'asseoir et de discuter d'un certain nombre de mesures techniques en vue de parvenir à un ensemble de réglementations techniques communes que Français et Anglais (et Irlandais et Belge!) doivent respecter pour la Manche orientale. Une clarification est également nécessaire sur les mesures nationales qui affectent la zone côtière (à l'intérieur des 12 miles nautiques) et offshore (en dehors des 12 miles nautiques).

Certains éléments de discussion à ce sujet pourraient être les suivants :

- Équipement de tous les bateaux de pêche à la coquille Saint-Jacques de VMS pour mieux connaître l'effort de pêche, la géolocalisation et les zones de pêche. Le coût des dispositifs (installation, entretien et réparation) et la fréquence d'un signal sont deux domaines ouverts à la discussion.
- Limitation de l'effort de pêche par limitation du nombre de bateaux au Royaume-Uni.
- Fermeture saisonnière appliquée par les autorités nationales et respectée/observée par tous les pêcheurs de coquilles Saint-Jacques.
- Harmonisation des mesures telles qu'une limite du nombre de dragues utilisées à bord, de chaque taille de drague ou d'anneau pour les eaux « partagées ».

Thème 6. Gouvernance

- 6.1. Il faut en tirer des exemples de l'expérience de l'Union européenne et des pêcheries internationales tels que les Shetlands, l'île de Man, le Pays de Galles ou le Maine (États-Unis).
- 6.2. La nouvelle PCP doit être considérée comme une opportunité plutôt qu'une menace pour la collaboration entre les parties impliquées et les États membres afin d'élaborer des propositions bottom-up pour améliorer la gestion de la pêche au niveau de la pêcherie/du bassin maritime.
- 6.3. Une approche régionale est fortement préconisée. Les conseils consultatifs, qui sont des organismes dirigés par des acteurs des pêcheries de l'UE, semblent être un forum naturel pour le dialogue et l'interaction entre les pêcheurs et les représentants de l'industrie de la pêche, les décideurs, les scientifiques, l'administration nationale et d'autres parties impliquées. Les Eaux Occidentales Septentrionales disposent d'un groupe de travail dédié à la Manche (GT3) qui se réunit 3 fois par an depuis sa création en septembre 2005.
- 6.4. Les priorités sont désormais fixés à un niveau élevé pour la mise en œuvre de l'obligation de débarquement - c'est le point le plus important et un sujet de préoccupation pour les États membres pour les 3-5 prochaines années
- 6.5. Les représentants de la pêche à la coquille Saint-Jacques doivent veiller à ce que leur pêcherie ne soit pas laissée de côté, ni oubliée et mais placée en tête de l'ordre du jour car il s'agit d'un sujet prioritaire.
- 6.6. Il convient de rappeler que les États membres ont une obligation juridique et le mandat, établi dans le règlement de la PCP, de consulter les conseils consultatifs sur les questions relatives aux plans de gestion et des mesures techniques, de sorte qu'une collaboration sera essentielle.
- 6.7. Les pêcheurs et les régulateurs doivent travailler ensemble et il faut mettre en œuvre des structures de cogestion pour en assurer la réalisation effective.



Thème 7. Communications

- 7.1. Améliorer la perception (parfois négative) du consommateur sur la pêche à la coquille Saint Jacques au moyen de dragues par des actions et des communications innovantes, proactives et responsables basées sur des changements réels. La certification MSC (ou si ce n'est pas possible, une pré-évaluation) pourrait être un outil approprié pour aider à stimuler la réputation et la crédibilité de l'industrie aux yeux du consommateur en ce qui concerne l'industrie de la coquille Saint-Jacques - à savoir que les dragues ne sont pas des engins de pêche « mauvais et destructeurs » - Problème de MSC, très coûteux pour les petites pêches !
- 7.2. Une approche locale est donc recommandée pour obtenir un meilleur impact « *plus proche du lecteur* ».
- 7.3. Les discussions, les faits et les informations publiées dans un avis destinés aux médias doivent être bien construits et, si possible, fondés, assis sur la science.
- 7.4. Il faut se mettre d'accord sur les messages à communiquer et sur le public cible (public en général ou plus spécifiquement « militants de la lutte pour le poisson »).
- 7.5. Des pratiques de gestion durable doivent être proposées et partagées avec les médias pour améliorer la perception de destinataires cibles - par exemple, la lutte contre la pêche INN devrait bénéficier d'une large reconnaissance et du soutien de la part du grand public. Le message serait que la pêche illégale ne peut pas être tolérée et que, en termes de mesures actives, il faut mettre en place des mécanismes tels qu'un système en temps réel ou de rapport efficace aux autorités de contrôle réalisé par les pêcheurs responsables (la grande majorité !)

-FIN-